

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

A

# Télégramme

d'Etat

~~Privé ordinaire~~

~~Privé urgent~~

ACCEPTATION :

N° .....

Mots .....

Heure .....

Paraphe .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement : .....

Indications de service taxées : .....

Adresse } *PRO COU*  
du destinataire } *Shamba.*

### Indications de service

Taxe par mot  
frs or ou  
frs congolais

TOTAL  
frs congolais

Reçu de dépôt .....

RP .....

### TEXTE ET SIGNATURE

*n° 2455 27 / Lec. PST. 67124*  
*Pres. territorial Pemy quitta aujour.*  
*lun. Pehucapi desolations foud*  
*stop être vendue bateau lundi*  
*stop doit réquisitoires foud dilien*  
*premier pour transport camionnette*  
*meud pour Straco*  
*territori.*

Transmis à .....

à ..... h. .... m.

Le Télégraphiste,

Ruhengeri



4401

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

*adm. de territoire*  
*Haye*

à

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 2430 /P.E.I

A  
Ruhengeri, le 25 octobre 1951.-

-----  
Objet:

Personnel territorial.

-:-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le départ en Europe de Monsieur l'administrateur territorial assistant Pochet va être suivi de celui de Monsieur l'agent territorial Remy. Monsieur Remy quitte Ruhengeri le 27 octobre courant pour Costermansville.

Le personnel territorial de ce fait est épuisé, en quelques semaines de temps, de deux éléments

Je souhaite certainement le retour de Monsieur Pochet dont je n'ai plus à souligner la précieuse collaboration, mais je vous demande s'il n'est pas possible de remplacer Monsieur Remy. Celui-ci, depuis deux mois, s'adaptait bien à ses fonctions territoriales et s'évertuait d'accomplir avec beaucoup de soins ce qui lui était confié. Nous allons entrer dans une période où le travail de bureau connaîtra encore une plus grande intensité. Je serais, à coup sûr, bien aise qu'un territorial 2<sup>ème</sup> terme soit affecté au territoire de Ruhengeri.

Monsieur Nijs, chef de poste, doit consacrer une partie de son activité au hangar de Stockage. Insignifiante au début, cette activité a une tendance à réclamer plus d'heures de travail actuellement.

Je ne dispose plus que d'un élément itinérant, Monsieur Wintgens. Dans quatre chefferies, nous avons des constructions en cours. D'autre part, pour le 15 décembre l'étude attentive des centres administratifs nous est demandé. En résumé nous sommes débordés. Sans le concours actif d'un élément nouveau nous devons craindre l'accumulation d'un litige.

L'Administrateur de Territoire  
R. GAUPIN.

Monsieur le Résident du Ruanda  
à K I G A L I.

2330 P.E. 5  
 de 24/10/1951  
 BELGE  
 SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Arrivé à : RUE NGIRI  
 T.S.F.  
 2405102  
 Heure

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
0251	Mumbura	86	24	1115	

Indications de service taxées  
 off  
 tms etc =

**TÉLÉGRAMME** Mod. 2/T.  
 Off = territoire ruhengeri résident  
 Kigali territoire Kinyi

Urgent  
 RP Réponse payée  
 LT Télégramme lettre  
 TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

64/24 pers Congo télégraphique Cotation revenant  
 sur contenu voir lettre no 24083 pers 12 septembre agent  
 territorial ruy ruy ruy transfère absence costume  
 usuelle professeur change charge sur surveillance  
 stop prière auvier entière répondre urgente  
 nouveau poste fin cotation ruy répondra Kinyi  
 aura recours transporteur pure = et effectuera  
 Kinyi costume sans mille bureau lire vingt neuf  
 octobre stop poids bagages autorise mille kilos  
 stop requiescentes devoir être déduites territoire imputation  
 budget pour ordre 1951 51/6 stop informez suite donne  
 set cablez date cote et - réelle départ  
 DESTINATAIRE : = / propou